



# 2025-2026

*(1ere scolarisation en maternelle des enfants nés en 2022 et les nouveaux Porchevillois)*

Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h30  
Fermé le mardi et vendredi matin.

**SUR RDV**

**PIECES JUSTIFICATIVES NECESSAIRES : Originaux**

- Pièce d'identité des deux parents
- Carnet de santé (**rentrée petite section et nouveaux Porchevillois**).
  - Justificatif de domicile (en moins de 2 mois)
    - Pour les personnes hébergées :

Hébergeur : Attestation sur l'honneur, Taxe d'habitation, justification d'identité (original)

Hébergé : un courrier justifiant de cette adresse : une attestation (CAF...) ou un justificatif de l'administration (banque, bailleur...)

- Livret de famille ou extrait acte de naissance
- Attestation sur l'honneur de l'autorité parentale (en cas de séparation)
  - Attestation d'Assurance Scolaire.
- Certificat de Radiation si scolarisation dans une autre commune.
  - Avis d'imposition 2024 (revenus 2023), document  
Qui est utile pour le calcul du quotient familial.

Pour les inscriptions cantine/garderie, les codes d'accès au PORTAIL FAMILLE vous seront transmis lors de l'inscription ou par mail.

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

Contact et renseignements :

☎ 01.30.98.87.87

✉ [service.scolaire@mairie-porcheville.fr](mailto:service.scolaire@mairie-porcheville.fr)